

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00277

Numéro SIREN : 434 983 714

Nom ou dénomination : A-SYSTEMS

Ce dépôt a été enregistré le 31/03/2022 sous le numéro de dépôt 5621



VERIEXPERT

Depuis 1946

S.A.S. A-SYSTEMS

Société par actions simplifiée
Au capital de 77.440,00 €uros

Siège Social : 143 bis Rue Yves Le Coz – Immeuble Le Colbert – 78000 VERSAILLES
RCS VERSAILLES 434.983.714

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2021

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 MARS 2022

Déclaration de Confidentialité du Compte de Résultat

Affectation du Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du Commissaire aux Comptes

Bilan, Compte de résultat et Annexes au 31 décembre 2021

Exemplaire Greffe



« A-SYSTEMS »
Société anonyme au capital de 77.440 Euros
Siège social : 143bis Rue Yves le Coz
78000 VERSAILLES
RCS VERSAILLES 434 983 714

RAPPORTS

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2021



JACQUES TARRIEU

**EXPERT-COMPTABLE DIPLOME PAR L'ETAT
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE MARSEILLE**

**COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT
DIPLOME H.E.C - LICENCE EN DROIT**

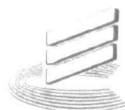
LA CRISTOLE
298 rue du Bon Vent
84140 MONTFAVET
TEL : 06 80 99 66 19
e-mail: jtarrieu@wanadoo.fr

« A-SYSTEMS »
Société anonyme au capital de 77.440 Euros
Siège social : 143bis, Rue Yves Le Coz
78000 VERSAILLES

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Présenté par Monsieur Jacques TARRIEU
Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2021



JACQUES TARRIEU

EXPERT-COMPTABLE DIPLOME PAR L'ETAT
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE MARSEILLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT
DIPLOME H.E.C - LICENCE EN DROIT

LA CRISTOLE
298 rue du Bon Vent
84140 MONTFAVET
TEL : 06 80 99 66 19
e-mail: jtarrieu@wanadoo.fr

A L'Assemblée Générale de la société A-SYSTEMS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Aux Associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « SAS A-SYSTEM » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tel qu'il est joint au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiqués dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 jusqu'à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice ; En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacements et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

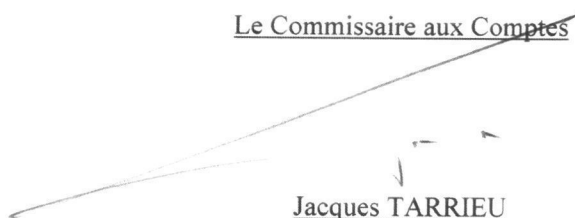
En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entreprise à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date du rapport, étant toutefois rappelé que les circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montfavet, le 11 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes



Jacques TARRIEU

Annexés au présent rapport :
Comptes Annuels de l'exercice

① **BILAN - ACTIF**

DGFIP N° 2050 2022

Désignation de l'entreprise : SAS A-SYSTEMS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12							
Adresse de l'entreprise : 143 BIS RUE YVES LE COZ		Durée de l'exercice précédent * 12							
Numéro SIRET * 4 3 4 9 8 3 7 1 4 0 0 0 3 2		Néant ☐ *							
		Exercice N, clos le, 31122021							
		N-1 31122020							
		Brut 1							
		Amortissements, provisions 2							
		Net 3							
		Net 4							
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	545	AC	545			
		Frais de développement *	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 630	AG	5 287	1 343	798	
		Fonds commercial (1)	AH	15 245	AI		15 245	15 245	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO				
		Constructions	AP		AP				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	172 688	AU	109 945	62 743	59 820	
		Immobilisations en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX		AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
			Autres participations	CU		CV			
			Créances rattachées à des participations	BB		BC			
			Autres titres immobilisés	BD		BE			
			Prêts	BF		BG			
			Autres immobilisations financières *	BH	15 729	BI		15 729	15 605
TOTAL (II)		BJ	210 837	BK	115 777	95 060	91 468		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	272 556	BY	43 736	228 820	352 942	
		Autres créances (3)	BZ	11 259	CA		11 259	13 767	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	1 114 213	CG		1 114 213	917 580		
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	26 930	CI		26 930	23 181		
	TOTAL (III)	CJ	1 424 957	CK	43 736	1 381 221	1 307 471		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					542		
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1 635 794	1A	159 513	1 476 281	1 399 481		
Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

57

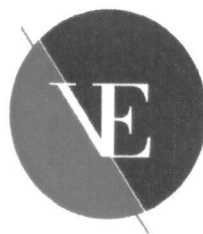
2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2022

Désignation de l'entreprise SAS A-SYSTEMS			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :77 440.....)	DA	77 440	77 440
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	4 200	4 200
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	7 744	7 744
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	68 627	56 000
	Report à nouveau	DH	149	149
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	666 928	512 627
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)		DL	825 088
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN	7 999	7 999
	TOTAL (II)	DO	7 999	7 999
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		542
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		542
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	49 006	39 343
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	73 430	166 507
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	50 475	43 307
	Dettes fiscales et sociales	DY	348 277	354 526
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		29 381
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	119 209	99 717
TOTAL (IV)		EC	640 397	732 780
Ecart de conversion passif * (V)		ED	2 797	
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	1 476 281	1 399 481
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	608 991	720 504
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	652	833	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Jr



VERIEXPERT

Depuis 1946

ANNEXE



VERIEXPERT
Depuis 1996

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés conformément aux règles figurant aux articles 9 et 11 du Code de commerce, au décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983, article 7.21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3, au règlement ANC n° 2014-03.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 476 281 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 490 399 euros** et un total **charges** de **1 823 470 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **666 928 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2021** et finit le **31/12/2021**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les règles d'évaluation des immobilisations définies dans le PCG à l'article 213-08 ont été appliquées.

Les règles d'amortissements définies dans le PCG à l'article 214-14 (ANC n°2014-03) sont utilisées.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.



VERIEXPERT
Depuis 1986

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours :

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes :

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités :

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats :

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Engagement de retraite :

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés. Compte tenu de la pyramide des âges, le montant des engagements de retraite n'est pas significatif.



VERIEXPERT
Depuis 1976

IMMOBILISATIONS

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	545					545
	Autres	16 456		6 630		1 211	21 875
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 001		6 630		1 211	22 420
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	77 751		815			78 566
	Matériel de transport	49 694		22 492		20 940	51 246
	Matériel de bureau, mobilier	41 916		960			42 876
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		169 362		24 266		20 940	172 688
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	15 605		4 324		4 200	15 729
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15 605		4 324		4 200	15 729
TOTAL		201 968		35 220		26 351	210 837



VERIEXPERT

Depuis 1966

AMORTISSEMENTS

VERREX ERI

Depuis 1986

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	545			545
	Autres	413	(413)		
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	958	4 874		5 832
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	27 470	15 612		43 082
	Matériel de transport	49 694	1 075	20 940	29 829
Matériel de bureau, mobilier	32 377	4 657		37 034	
Emballages récupérables et divers					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	109 541	21 344	20 940	109 945	
TOTAL		110 499	20 931	20 940	115 777

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							



VERIEXPERT

Depuis 1936

PROVISIONS

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change	542		542	
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	542		542	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	49 426		5 690	43 736
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	49 426		5 690	43 736
TOTAL GENERAL		49 968		6 232	43 736

Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			5 690 542	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

--



VERIEXPERT

Depuis 1986

CREANCES ET DETTES

Etat exprimé en euros		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	15 729		15 729
	Clients douteux ou litigieux	43 736	43 736	
	Autres créances clients	228 820	228 820	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 536	2 536	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	2 763	2 763	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	5 960	5 960	
	Charges constatées d'avances	26 930	26 930	
TOTAL DES CREANCES		326 474	310 745	15 729
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	652	652		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	48 354	16 948	31 406	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	50 475	50 475		
	Personnel et comptes rattachés	237 285	237 285		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	52 710	52 710		
	Impôts sur les bénéfices	45 740	45 740		
	Taxes sur la valeur ajoutée	4 213	4 213		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	8 329	8 329		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	73 430	73 430		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	119 209	119 209		
TOTAL DES DETTES		640 397	608 991	31 406	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		45 830			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		35 986			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		73 430			



PRODUITS A RECEVOIR

Etat exprimé en euros		31/12/2021
Total des Produits à recevoir		1 484
Autres créances		1 484
PROV ATLAS TA ET FORMATION CONTINUE		1 484



VERIEXPERT
Depuis 1946

CHARGES A PAYER

Etat exprimé en euros		31/12/2021
Total des Charges à payer		253 843
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>FRAIS ET INTERETS A PAYER</i>	475	475
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNISSEURS FNP</i>	14 144	14 144
Dettes fiscales et sociales <i>VAR PROV CP</i> <i>CHARGES SCONGES A PAYER</i> <i>PROVISION PRIME BRUTE</i> <i>PROV CHARGES SUR PRIME</i> <i>PROV FORMATION FAFIEC</i> <i>TVTS</i>	61 003 27 182 105 000 44 100 174 1 765	239 224



VERIEXPERT
Depuis 1976

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2021
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION				26 930
TEAMVIEWER	01/01/2022 28/10/2022		996	
LIMPID IT	01/01/2022 13/12/2022		521	
MAIF LOYER	01/01/2022 31/03/2022		14 337	
GAN ASSURANCES	01/01/2022 31/12/2022		631	
MEDEF	01/01/2022 31/12/2022		6 489	
GAN PEUGEOT	01/01/2022 30/11/2022		817	
ASSURANCE STANDARD	01/01/2022 30/06/2022		472	
AUTO REFERENCE	01/01/2022 31/12/2022		925	
AXA ASSISTANCE	01/01/2022 31/12/2022		36	
ECHOS	01/01/2022 21/06/2022		244	
DIVERS	01/01/2022 31/12/2022		1 462	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				26 930



VERIEXPERT
Depuis 1996

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2021
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			119 209
PCA FRANCE	01/01/2022 31/12/2022	63 958	
PCA EXPORT	01/01/2022 31/12/2022	38 151	
PCA UE	01/01/2022 31/12/2022	17 100	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			119 209



VERIEXPERT
Depuis 1986

CAPITAL SOCIAL

Etat exprimé en euros		31/12/2021	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		1 518,00	51,0145	77 440,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		1 518,00	51,0145	77 440,00

--

S.A.S. A-SYSTEMS

Société par actions simplifiée
Au capital de 77.440,00 Euros

Siège Social : 143 bis Rue Yves Le Coz – Immeuble Le Colbert – 78000 VERSAILLES
RCS VERSAILLES 434.983.714

∞∞∞∞∞∞∞

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 MARS 2022

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2021

∞∞∞∞∞∞∞

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat :

Les associés décident d'affectation le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2021 de 666.928,46 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 666.928,46 Euros
Autres réserves : 68.627,30 Euros
Report à nouveau créateur : 148,66 Euros

Bénéfice distribuable : 735.704,42 Euros

Distribution de Dividendes : 650.000,00 Euros
Autres réserves : 85.555,76 Euros
Report à nouveau créateur : 148,66 Euros

Le montant distribué aux personnes physiques résident en France sera soumis à un prélèvement à la source de 30 %.

Compte tenu de cette affectation, le compte « Autres réserves » s'élèvera à 85.555,76 € et les capitaux propres de la Société s'élèveront à 175.088,42 Euros.

Distribution de dividendes :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est précisé qu'au titre des trois derniers exercices il a été distribué les dividendes suivants :

Année 2018 : Distribution de dividendes de 886.594,00 Euros
Année 2019 : Distribution de dividendes de 801.504,00 Euros
Année 2020 : Distribution de dividendes de 500.000,00 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Monsieur DURANTHON Bruno,
Président,
